

Les paiements pour services environnementaux (PSE)

Le Parc étudie la possibilité de mise en place de Paiements pour Services Environnementaux visant à reconnaître le travail des agriculteurs au bénéfice du maintien des prairies humides et des milieux associés (biefs, ripisylves) sur le Pilat.

.....

SE FAIRE PAYER POUR LES SERVICES RENDUS À L'ENVIRONNEMENT

Le Paiement pour Service Environnemental (PSE) est un outil visant à reconnaître les bénéfices environnementaux créés par les pratiques de gestion respectueuses de l'environnement en attribuant une rémunération aux acteurs qui les mettent en œuvre (agriculteurs, exploitants forestiers...). C'est un outil contractuel, basé sur le volontariat.

Le contrat est signé entre celui qui rend le service (et qui consent à être payé en retour) et celui qui en bénéficie (qui consent à payer le service).



UN PSE HAUT-PILAT POUR FAIRE RECONNAÎTRE LES PRATIQUES VERTUEUSES

Le Parc du Pilat a saisi l'opportunité offerte par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne qui souhaite favoriser la mise en œuvre de ces paiements et ainsi rétribuer les agriculteurs pour leurs pratiques vertueuses visant à une meilleure qualité de l'eau et une plus grande biodiversité.

Les prairies humides représentent 15 % de la SAU du plateau (950 ha sur 6000 ha de SAU). Elles sont utilisées comme ressource fourragère mais difficiles à gérer et offrent des fourrages de moindre qualité. Par contre elles sont d'un intérêt majeur pour la préservation de la ressource en eau et de la biodiversité ; en particulier dans le contexte de changement climatique très impactant.

Etudier la possibilité d'un PSE sur le Haut Pilat vise à faire reconnaître et améliorer les pratiques agricoles de gestion de ces milieux, la gestion agricole étant indispensable à leur conservation.



Une biodiversité spécifique des prairies humides

CONSTRUIRE LE PSE

D'ici février 2021, le Parc du Pilat va étudier l'opportunité de la mise en place de ce dispositif :

- déterminer les avantages et inconvénients du PSE par rapport aux autres dispositifs existants,
- se redire et fixer les enjeux environnementaux et agricoles pour le Haut Pilat,
- définir des actions qui permettraient de répondre à ces enjeux,
- choisir les indicateurs et leur barème de notation qui permettront d'accéder au PSE par l'Agence de l'eau
- Recenser les agriculteurs volontaires* pour définir l'enveloppe financière
- déterminer les modalités d'information, de diagnostic, d'instruction des dossiers, de paiement et de contrôle des résultats,
- définir les modalités d'évaluation du dispositif

Ces éléments seront discutés au sein d'un comité de pilotage réunissant les représentants agricoles locaux, les élus et les structures ayant une expertise scientifique sur les zones humides.

Vous serez donc vraisemblablement sollicités pour alimenter ce travail de préfiguration.

Si cette étude d'opportunité est concluante, les premiers engagements PSE pourraient être contractualisés entre les éleveurs et l'Agence de l'eau à partir de 2021 et jusqu'à 2025.



VOUS SOUHAITEZ EN SAVOIR PLUS ?

Vous pouvez contacter :

Michel JABRIN

Chargé de mission agriculture au Parc naturel régional du Pilat
04 74 87 52 01 - mjabrin@parc-naturel-pilat.fr

* les agriculteurs bénéficiant déjà des MAE (CAB, MAEC, MAB)
ne pourront pas prétendre au PSE



Parc naturel régional du Pilat
2 rue Benaÿ 42410 Pélussin
04 74 87 52 01
info@parc-naturel-pilat.fr
www.facebook.com/Parcdupilat

Le Parc naturel régional du Pilat est un territoire bénéficiant d'une reconnaissance nationale pour la richesse et la diversité de ses patrimoines naturels et culturels. Le Parc est aussi un groupement de collectivités. Elles agissent de concert en faveur de ce territoire d'exception, dans le cadre d'un projet politique ambitieux qui concilie activités humaines et préservation de la nature et des paysages : la Charte du Parc. Respect de l'environnement et bien-être des habitants motivent toutes les actions, souvent expérimentales, d'accueil, d'éducation, de développement socio-économique et d'aménagement conduites ici.



www.parc-naturel-pilat.fr